



Créteil, le 11 avril 2022

Internat d'excellence du lycée François Arago de Villeneuve Saint Georges – VAL DE MARNE

Référence : Dossier de presse du 28 mai 2021 : « Internats d'excellence : vivre sa scolarité autrement »
<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>.

La DSDEN du Val de Marne, avec le soutien des collectivités territoriales, s'inscrit dans le projet « internat d'excellence ».

Ainsi, le lycée François ARAGO de Villeneuve Saint Georges a reçu le label « internat d'excellence » en 2021 pour un premier accueil des élèves à la rentrée scolaire 2022.

Toutes les formations offertes par le lycée François ARAGO de Villeneuve Saint Georges sont concernées par l'internat d'excellence : la voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle en dehors des formations postbac (BTS et MC pour cette rentrée scolaire 2022).

Le projet pédagogique du lycée François ARAGO de Villeneuve Saint Georges s'appuie sur l'accompagnement personnalisé des élèves et sur l'ouverture culturelle et sportive en lien avec le tissu local de partenaires.

Objectifs des internats d'excellence :

Les internats d'excellence permettent à des lycéens **motivés** d'exprimer leur potentiel et de développer leur **ambition scolaire**, en leur offrant des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordre social, économique ou familial.

Au sein de l'internat d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

Les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Des activités sportives et culturelles à vivre collectivement sont également proposées.

Public concerné par les internats d'excellence :

L'internat s'adresse à tous les élèves **motivés** qui souhaitent trouver un environnement et un encadrement propices à la réussite de leurs études, pour construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence. Aucun élève ne doit voir son **ambition** limitée par les obstacles géographiques ou financiers.

Critères de recrutement :

L'examen des candidatures est réalisé en prenant en compte au moins l'un des critères suivants :

- **Pédagogique** : motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail et compétences scolaires, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil
- **Social** : élèves boursiers ; élèves dont les conditions de vie limitent les possibilités de réussite scolaire
- **Familial** : difficultés familiales (parent isolé, familles monoparentales, contraintes professionnelles lourdes telles que des horaires de travail décalés, fratrie importante, relations familiales conflictuelles...)
- **Géographique** : élèves résidant en milieu rural isolé et défavorisé, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ou scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter dans la mesure du possible une parité.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Avant le 16
mai 2022

Information, recensement des élèves

- Transmission des dossiers de candidature aux élèves intéressés

Constitution des dossiers

- Le chef d'établissement et l'assistante de service social complètent et visent le dossier

Envoi des dossiers de candidatures à la DSDEN du Val de Marne – DESCO 2

- Transmission des dossiers de candidature à la DESCO par courrier ou par mail ce.94desec@ac-creteil.fr ; Celine.Cauvilliet@ac-creteil.fr et Margareta.Housseini@ac-creteil.fr

Avant le 2
juin 2022

Envoi de la fiche de renseignements sociaux à la Conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves

- Transmission de la fiche de renseignements sociaux à Madame COFFIN-RIBARD, conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves Fabienne.Coffin-Ribard@ac-creteil.fr par les assistantes sociales des établissements concernés

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DSDEN

Le 13 juin
2022

Commission départementale

- La commission départementale étudie les vœux des élèves sollicitant une admission en internat

A partir du
14 juin 2022

Communication des avis suite à la commission départementale

La DESCO2 envoie les résultats

- Par courriel aux établissements
- Par courrier aux représentants légaux pour les élèves retenus sur liste principale ou liste complémentaire et pour les élèves non retenus

AFFECTATION

Juin 2022

Dans le cadre d'une entrée dans les niveaux scolaires soumis à Affelnet

- L'affectation fait l'objet d'une saisie dans l'application AFFELNET lycée
Cette saisie ne garantit l'affectation de l'élève que si le vœu concerné est positionné **en rang 1**

Pour les autres niveaux

- La DESCO2 réalise une affectation qui est communiquée par courrier à la famille et à l'établissement d'origine